

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 76-27 du 7 Décembre 1976
portant approbation de la Décision Modificative n° 3 du Budget de 1976

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie", après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n° 3 du Budget 1976 de l'Agence.

En conséquence de cette Décision Modificative le Budget est arrêté

En recettes :

SECTION I (y compris ressources affectées)	310 666 602 F	
SECTION II	90 215 200 F	
	<hr/>	
Total des Recettes		400 881 802 F

En dépenses :

SECTION I		
A - Etudes et interventions (1)	257 978 730 F	
B - Fonctionnement (2)	43 926 657 F	
Total	301 905 387 F	
SECTION II		
A - Etudes et interventions	119 560 000 F	
B - Immobilisations	2 718 012 F	
Total	122 278 012 F	
Total des Dépenses		424 183 399 F

L'équilibre entre les recettes et les dépenses du budget modifié est réalisé par une diminution du fonds de roulement de : 23 301 597 F

(1) - y compris les réductions de redevances
(dépenses exceptionnelles)

(2) - y compris dépenses sur ressources
affectées

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration

F. VALIRON

L. LANIER